



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau du Conseil et du Contrôle Budgétaire
Dotations de l'Etat, Intercommunalité

Moulins, le 21 août 2012

Affaire suivie par : Nadia ETTAHFI
Tél. 04 70 48 33 70
Télécopie : 04 70 48 31 16
nadia.ettahfi@allier.gouv.fr

Le Préfet de l'Allier

à

**Mesdames et Messieurs les Maires du Département
Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI
Monsieur le Président du Conseil Général**

**(Madame et Monsieur les Sous-Préfets de Vichy et
de Montluçon en communication)**

Circ. n° : 72 /2012

Mots Clé : Mise en ligne des modalités
de calcul- Dotations de l'État - Année
2012

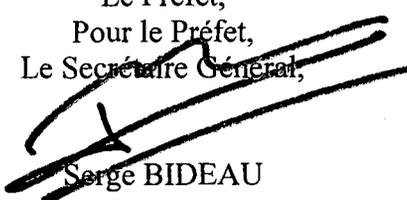
Objet : Mise en ligne des modalités de calcul des différentes dotations de l'État
perçues par les collectivités du Département de l'Allier en 2012

Suite aux notifications des dotations de l'État auxquelles votre
collectivité a pu prétendre en 2012, j'ai l'honneur de vous préciser que vous trouverez,
pour votre complète information, sur le site internet de la préfecture de l'Allier,
l'ensemble des modalités de calculs et de répartition de chacune des dotations
suivantes :

- Dotation nationale de péréquation
- Dotation de solidarité rurale
- Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
- Dotation globale de fonctionnement des départements
- Dotation globale de fonctionnement- Dotation forfaitaire des communes
- Dotation globale de fonctionnement des EPCI : - Dotation de compensation
- Dotation d'intercommunalité

Pour ce faire, je vous invite à vous rendre dans la
rubrique « Collectivités territoriales – Finances et dotations » via le lien
<http://www.allier.gouv.fr/finances-et-dotations-r57.html>

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Serge BIDEAU